



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et  
Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet  
Poste: 71.62

**2012-CG-2-3567**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 25 mai 2012**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE COLETTE A SARTROUVILLE  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION**

Politique sectorielle : **enseignement**  
Secteur d'intervention : **enseignement du 2<sup>nd</sup> degré**  
Programme : **collèges publics**  
**Réhabilitation et**  
**restructuration**

	2007P013E01 (APD)	
	AP	CP 2012
Montant actualisé	560 000 000 €	19 137 000 €
Montant affecté	132 640 320 €	17 250 819 €
Reste à affecter	427 359 680 €	1 886 181 €
Montant réservé pour ce rapport	11 830 000 €	7 500 €

Le présent rapport concerne l'adoption de l'opération de travaux de réhabilitation et de restructuration au collège Colette à Sartrouville dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des collèges 2010-2016.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2010-2016 des collèges et établissements internationaux, le Conseil général des Yvelines a, par délibération du 18 décembre 2008, programmé la réhabilitation-restructuration du collège « Colette » à Sartrouville pour un coût global de 18 400 000 € TTC.

Dans le cadre des études de faisabilité, des réflexions ont été menées afin de calibrer au mieux les programmes de travaux dans les collèges, dans un contexte de vigilance budgétaire accrue. Les besoins ont donc été retravaillés en fonction des priorités hiérarchisées suivantes :

- le respect de la réglementation,
- la sécurité,
- les désordres avérés,
- les besoins fonctionnels.

Le coût prévisionnel de cette opération est à présent de 11 830 000 € TTC (valeur janvier 2012).

Il est prévu de démarrer les travaux à l'été 2014 et de les achever pour la rentrée de septembre 2015.

L'intervention vise à mettre en œuvre l'accessibilité des personnes tous types de handicaps, à résoudre les dysfonctionnements d'ordre sécuritaire (sécurité incendie, code du travail...) et les désordres techniques, à faire des remises à niveau et à apporter des améliorations fonctionnelles.

En raison de la nature, de la multiplicité et de l'imbrication des interventions à réaliser, les travaux ne se dérouleront pas en site occupé pour la plupart d'entre eux. Ils seront de ce fait réalisés avec la mise en place de bâtiments provisoires pour l'accueil des élèves afin d'assurer la continuité du service public.

Ils seront allotés en macro-lots.

Quant au marché de maîtrise d'œuvre, il sera passé selon la procédure de marché négocié spécifique. Ce choix est justifié par le fait que les prestations concernent une réhabilitation d'ouvrages existants (article 74 III 1 du CMP).

Enfin, je reviendrai devant la Commission permanente dans le cadre de l'organisation du transfert de propriété à titre gratuit de l'assise foncière du collège ainsi que du bâti, propriétés de la commune de Sartrouville.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Sous-Direction Administrative, Juridique et Financière/ PBS2

## **OPERATION NOUVELLE**

<b>Opération :</b> 2007P013O116T05 SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation-restructuration
---

### **1 - Enveloppe financière € TTC**

Montant des travaux	9 283 200 €
Date de valeur	Janvier 2012
Maîtrise d'œuvre	1 004 400 €
Services au maître d'ouvrage	83 100 €
Divers et aléas	649 800 €
Révisions	809 500 €
Total opération	<hr/> 11 830 000 €

### **Calendrier**

Notification maîtrise d'œuvre	Novembre 2012
Remise Avant-Projet Définitif	Mai 2013
Notification travaux	Mai 2014
Livraison	Septembre 2015

### **Echéancier**

2012	7 500 €
2013	440 000 €
2014	3 500 000 €
2015	6 800 000 €
2016	430 000 €
2017	652 500 €

## **2 - Présentation et contenu de l'opération**

L'opération doit permettre de remédier dans le détail aux problématiques suivantes :

- non conformités d'ordre réglementaire (accessibilité personnes handicapées) et sécuritaire (vide sanitaire, amiante, cloisonnement intérieur, verrières et toiture terrasse).
- désordres techniques (locaux en sous-sol, clos-couvert, menuiseries extérieures de la SEGPA, second-œuvre, réseaux, espaces extérieurs),
- amélioration de besoins fonctionnels portant essentiellement sur les bâtiments « externat » A et B.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale appliquée à l'ensemble des opérations de réhabilitation, restructuration et construction du département, il est proposé de traiter de manière performante les cibles suivantes :

- Gestion de chantier à faible nuisance avec objectif de 100 % pour la traçabilité des déchets et de 40 % pour leur valorisation.
- Gestion de l'énergie avec un objectif de - 10 % à - 15 % par rapport à la consommation actuelle sur le bâtiment « demi-pension ».

- Maintenance, notamment pour l'accès aux équipements en toiture terrasse, aux verrières et à l'ascenseur, et mise en place d'une Gestion Active du Bâtiment (GAB) par la reprise du relevé des comptages et sous-comptages des fluides (gaz, électricité, eau), le report des alarmes techniques et le relevé de paramètres.
- Confort visuel concernant l'éclairage artificiel.

### **3 - Consistance de l'opération**

L'établissement est organisé en un grand bâtiment principal composé de trois corps de bâtiment (A, B, C) regroupant l'externat, la demi-pension et le centre de documentation et en quatre bâtiments : D « administration et logements », E « SEGPA », F « ateliers » et G « atelier de l'ouvrier professionnel » avec une cour, un parc de stationnement, un local à vélos et des espaces verts.

#### Travaux tous bâtiments

Les travaux programmés sont les suivants :

- Reprise de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment principal avec accessibilité et mise en sécurité de l'ensemble des toitures.
- Travaux de désamiantage complet (hors logements), avec rénovation à suivre des locaux.
- Amélioration de l'accessibilité en vides sanitaires (bâtiment principal et bâtiment F).
- Travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes, tous types de handicaps (ascenseur, sanitaires, cages d'escaliers, couloirs, portes...)
- Interventions sur les réseaux : réseaux en vides sanitaires, chauffage, courants forts et faibles.

#### Travaux sur les bâtiments « externat » (A et B)

Les travaux programmés sont les suivants :

- Travaux visant à rééquilibrer le nombre de salles d'enseignement général de manière à le porter à 19.
- Restructuration des salles de musique avec traitement acoustique.
- Réalisation du transfert du pôle « administration » au rez-de-chaussée de l'externat.
- Déplacement du pôle « enseignants ».
- Restructuration du pôle médical.
- Résolution des dysfonctionnements sur la verrière du hall du centre de documentation et d'information et de sa charpente.
- Rénovation de salles.
- Restructuration des sanitaires « élèves » et « enseignants ».
- Encloisonnement de l'escalier du centre de documentation et d'information.

#### Travaux sur le bâtiment C « demi-pension » au rez-de-chaussée

Les travaux programmés sont les suivants :

- Mise en place des protections périphériques (dans le cadre de la réglementation accessibilité handicapés).
- Remplacement de la centrale de traitement d'air de la demi-pension avec récupération de chaleur sur les hottes.

#### Travaux sur le bâtiment D « administration-logements »

Les travaux programmés consistent principalement en la réorganisation des réseaux dans la loge et en la rénovation des anciens locaux « administration ».

#### Travaux sur le bâtiment E « SEGPA »

Les travaux programmés sont les suivants :

- Remplacement des menuiseries extérieures y compris volets roulants et stores.
- Rénovation des sanitaires et des vestiaires.

#### Travaux sur le bâtiment F : atelier de la SEGPA

Les travaux programmés sont les suivants :

- Rénovation de la salle de technologie.
- Rénovation des vestiaires.

#### Travaux sur le bâtiment G – atelier de l'ouvrier professionnel

Les travaux programmés sont les suivants :

- Rénovation du vestiaire.
- Restructuration pour la création d'un local de travail.
- Réhabilitation électrique.

#### Travaux sur les espaces extérieurs

Il s'agit essentiellement de réaliser la mise à niveau de l'accessibilité des personnes, tous types de handicaps.